

PORTO-NOVO, 1e 24 OCTOBRE 1961.--

(L) ECRET N° 61- 330 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.—Mr. Victorien GBAGUIDI, Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice et de la Législation pendant l'absence de Me. Joseph KEKE.

ARTICLE 2.— Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./--

AMPLIATIONS

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent,
Le Vice-Président de la République;


S.M. APITHY